

Nombre de  
membres en  
exercice

**95**

Présents et  
représentés

**88**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY**

### **SEANCE du 16 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le seize du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le dix décembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - Anecy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

23 DÉC. 2021

Déposée en  
Préfecture le

22 DÉC. 2021

#### Etaient présents

Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

#### Avaient donné procuration

Jean-Pascal ALBRAN à Monique PIMONOW, Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Patrick BOSSON à Catherine BOUVIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Isabelle DIJEAU, Fabienne DULIEGE à David DUBOSSON, Gilles FRANÇOIS à Samuel DIXNEUF, Fabien GERY à Nora SEGAUD-LABIDI, Fabienne GREBERT à Benjamin MARIAS, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Viviane MARLE à Bénédicte SERRATE, Raymond PELLICIER à Nicole BLOC

#### Etaient excusé(e)s

Ségolène GUICHARD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Michel MUGNIER-POLLET, Marie-Luce PERDRIX, Christophe PONCET

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## OBJET

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ SAVOIE SAHEL (ASSS)

*Pierre BRUYERE, rapporteur*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-1-1 ;

Vu la loi n° 2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;

La loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement (dite loi Oudin-Santini) autorise les collectivités territoriales, en charge de la compétence eau potable, à affecter un maximum de 1% des recettes propres de leurs budgets pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

L'association Amitié Solidarité Savoie Sahel est une association de solidarité internationale française, basée à Saint-Félix, œuvrant à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Elle a développé depuis plusieurs années avec le soutien de l'agglomération d'Annecy et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse un programme ambitieux de réalisation de 24 forages et la réhabilitation de 30 autres, au profit de la commune rurale d'Aribinda au Burkina Faso et des 43 villages qui la composent, pour une population d'environ 128 000 personnes.

Le dernier programme commun, consistant en la réalisation de 6 nouveaux forages prévus en 2019, a finalement dû être annulé en raison de la situation géopolitique. L'instabilité au Sahel a conduit à des mouvements de population très importants et à un afflux massif dans le chef-lieu de la commune d'Aribinda. L'eau est donc devenue un problème encore plus vital. Les infrastructures existantes sont insuffisantes et tombent régulièrement en panne, compte tenu de l'utilisation excessive dont elles font l'objet.

Sur les 14 forages que compte la ville d'Aribinda, 10 fonctionnent relativement bien. Quant aux 4 autres forages, ils sont en panne et leur superstructure est fortement dégradée. Le projet de l'association vise donc un caractère d'urgence exceptionnel et porte sur :

- la réhabilitation de 4 forages équipés de pompe à motricité humaine,
- la reconstruction de la superstructure des 4 forages à réhabiliter.

Dans ce cadre, ASSS prévoit de faire appel à un bureau d'étude et à l'entreprise avec lesquels elle intervient depuis de nombreuses années au Sahel, ainsi qu'au service "eau, hygiène et assainissement" de la mairie d'Aribinda.

Le plan de financement prévisionnel proposé par l'association est le suivant :

Dépenses	Montants (€HT)
Etudes	1 372
Travaux	17 557
Suivi et contrôle	1 087
Imprévus	1 334
<b>Coût total de l'action</b>	<b>21 350</b>

<b>Plan de financement</b>	<b>Montants (€HT)</b>
Amitié Solidarité Savoie Sahel	5 350
Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	16 000
<b>TOTAL</b>	<b>21 350</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'eau potable 2021 et 2022.

**LE CONSEIL DECIDE :**

- de valider l'affectation d'une subvention d'un montant maximal prévisionnel de 16 000 € à l'Association Amitié Solidarité Savoie Sahel ;
- d'approuver la convention de coopération internationale entre le Grand Annecy et l'Association Amitié Solidarité Savoie Sahel ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 88

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.